

Question écrite. Sénat

Question écrite n°15588 - 15^e législature

Les informations clés

Auteur de la question



VAUGRENARD Yannick

Type de question

Question écrite

Ministre interrogé(e)

M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Question réattribuée à

M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Date(s) de publication

1. Question publiée le 23/04/2020
2. Réponse publiée le 03/09/2020

Question de M. VAUGRENARD Yannick (Loire-Atlantique - SOCR) publiée le 23/04/2020

M. Yannick Vaugrenard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes concernant la problématique des nuisances environnementales et sanitaires consécutives à l'implantation d'éoliennes.

Depuis plusieurs années, nos concitoyens, en particulier en Loire-Atlantique, sollicitent les élus au sujet de nuisances provoquées par des ondes électromagnétiques affectant la santé des humains et des animaux, à proximité de parcs éoliens.

En effet, force est de constater que, dans plusieurs cas, des ondes électromagnétiques, générées à la suite d'implantation d'éoliennes, viennent affecter la santé des humains et des animaux, parfois jusqu'à la mort. Des observations ont été effectuées par des exploitants agricoles sur le site éolien des Quatre Seigneurs à Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, en Loire-Atlantique, qui sont alarmantes. De nombreux symptômes sont signalés par les habitants riverains du site tels que céphalées, crises d'épilepsie, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux, troubles du sommeil. Par ailleurs, ces exploitants agricoles voient leurs productions laitières diminuer drastiquement, en qualité et en quantité, et leurs cheptels décimés (on dénombre plus de 320 bovins morts depuis l'implantation du

parc en 2012) dans deux exploitations.

D'après les constatations et grâce au travail des géobiologues, il est raisonnable de penser que les causes des nuisances peuvent survenir en raison de l'influence de champs électromagnétiques ou telluriques, l'implantation des éoliennes ayant contribué à perturber l'équilibre naturel qui s'appliquait jusqu'alors. Or, la géobiologie n'est pas une science empirique et, de fait, n'est pas reconnue et donc non opposable. Les actions entreprises à ce sujet manquent donc cruellement et la recherche doit impérativement être poursuivie, notamment avec l'arrêt total de l'ensemble du parc éolien ainsi que sa mise hors tension pendant plusieurs semaines, seule possibilité de savoir si les dommages constatés proviennent ou non d'une perturbation des champs électromagnétiques due aux éoliennes.

Le parc des Quatre Seigneurs n'est pas un cas isolé car d'autres parcs éoliens génèrent l'apparition de nuisances sur la santé des humains et des animaux qui ne trouvent pas non plus d'explications scientifiques.

La problématique de la prise en compte de l'impact des champs électromagnétiques liée à l'implantation d'un parc éolien est donc un enjeu majeur de santé publique qu'il est nécessaire de prendre au sérieux au plus vite, en termes de prévention, elle-même fondée sur l'application du principe de précaution, afin de ne pas entraver la poursuite du développement des énergies renouvelables, pourtant indispensables au mix énergétique.

Le Gouvernement doit impérativement agir car la défiance chez les habitants ne cesse de croître et les actions visant à bloquer les implantations de parcs éoliens se font de plus en plus fréquentes (pétitions, recours en justice etc.).

Il lui demande donc le soutien du Gouvernement afin de poursuivre en urgence les recherches menées sur les parcs existants qui rencontrent des problèmes de santé publique et sanitaire en permettant la reconnaissance, à partir de l'exemple du parc des Quatre Seigneurs, notamment des compétences des géobiologues.

Publiée dans le JO Sénat du 23/04/2020 - page 1864

Transmise au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Réponse du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation publiée le 03/09/2020

De nombreuses études sur l'influence des champs électriques et magnétiques (CEM) sur les hommes et les élevages existent à ce jour, notamment sur les élevages laitiers. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a par ailleurs été saisie en 2015 pour approfondir l'expertise scientifique relative aux conséquences des champs électriques et magnétiques d'extrêmement basses fréquences (CEM-EBF) sur la santé animale et les performances zootechniques. Le rapport d'expertise porte ainsi sur l'analyse de plus de 300 publications scientifiques, des audits du groupement permanent de sécurité électrique (GPSE) dans les élevages agricoles et aquacoles et le bilan d'une campagne de mesures des CEM dans des

exploitations agricoles. Elle a également publié en 2017 une évaluation sur les effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens. Les avis sont disponibles sur le site internet de l'Anses. Ces études ont permis notamment d'évaluer la sensibilité des animaux aux CEM et aux courants électriques parasites possibles en situation expérimentale, mais leur impact sur le niveau de performance et l'état sanitaire des animaux (mammites chez la vache laitière par exemple) dans le contexte multifactoriel des élevages reste mal connu. La poursuite des études d'évaluation de l'exposition des animaux d'élevage permettra de tenir compte de la variété des configurations et des environnements rencontrés sur le terrain. Il n'existe en revanche pas à ce jour d'études spécifiques sur l'impact électrique et magnétique des éoliennes sur les élevages. Des protocoles du GPSE relatifs à deux élevages ont été établis en 2016 par le docteur Ariette Laval, vétérinaire, professeur émérite à l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS) et experte coordinatrice du GPSE en milieu rural, suite à l'installation du parc éolien des Quatre Seigneurs sur les communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré. De nombreuses investigations ont été conduites sous l'égide du GPSE, notamment des mesures électriques et la recherche des courants vagabonds perturbateurs, la mesure des champs magnétiques, la recherche des traceurs biochimiques et chimiques du sol et l'examen du fonctionnement des câbles. Les résultats obtenus ont mis en évidence la concomitance de l'installation et de la mise en service des éoliennes avec l'altération de certaines performances et des troubles du comportement des animaux de deux élevages du site éolien mais n'ont pas permis d'établir clairement la cause des difficultés rencontrées. Les résultats sont disponibles sur le site internet du GPSE. Face à l'absence d'explications des troubles apportées par les expertises menées, y compris les interventions des géobiologues demandées par les exploitants, l'Anses a été saisie par la direction générale de l'alimentation et la direction générale de la prévention des risques pour analyser l'imputabilité aux éoliennes des troubles observés dans les deux élevages bovins. Elle a lancé en janvier 2020 un appel à candidatures d'experts multidisciplinaires pour la constitution d'un groupe de travail pour analyser les deux cas. En parallèle, une mission d'inspection a été demandée début juin par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le ministère de la transition écologique et solidaire afin de réaliser une synthèse des études conduites sur le site de la ferme des Quatre Seigneurs. Il est également demandé aux inspecteurs généraux d'étudier le cas de trois autres exploitations présentant des troubles similaires qui ont été portés à la connaissance du ministère. Un retour est attendu sous 4 mois. Pour répondre à d'autres situations qui seraient signalées, la chambre d'agriculture des départements dans lesquels se situent les exploitations pourra demander, avec l'accord des éleveurs concernés, l'intervention du GPSE. S'il existe une réelle présomption de phénomènes électriques voire magnétiques parasites suite aux premiers éléments communiqués par la chambre d'agriculture et ses techniciens, un protocole sera engagé par le GPSE pour réaliser des investigations électriques, sanitaires et zootechniques. Les problèmes pouvant venir de causes multiples liées notamment aux bâtiments, aux équipements, à l'alimentation, de telles investigations permettent de n'exclure aucune piste. Dans l'attente des résultats de l'expertise, il n'est pas possible de conclure sur l'origine de la baisse de production et de qualité subie par ces éleveurs.

Publiée dans le JO Sénat du 03/09/2020 - page 3884

Les champs électromagnétiques sont-ils responsables de la mort de centaines d'animaux

Par Pauline Defoix

Publié le 05/04/2019 à 18:57, Mis à jour le 05/04/2019 à 18:57

Exploitation de vaches à Nort-sur-Erdre en Loire Atlantique à proximité des éoliennes CHARLY TRIBALLEAU/AFP

Des agriculteurs de Loire-Atlantique et des Côtes d'Armor ont alerté sur la responsabilité présumée des champs électromagnétiques à la suite de décès de leurs bêtes. Des expertises ont été lancées.

Fin mars, plusieurs agriculteurs de Loire-Atlantique et des Côtes d'Armor ont déclaré être victimes de morts inexplicables de leurs bêtes au sein de leurs exploitations. Troubles du comportement, paralysies, baisse de la production de lait, température corporelle sous la norme: depuis plusieurs années, les problèmes se multiplient. Après avoir mené diverses investigations et fait intervenir plusieurs experts, les champs électromagnétiques ont été pointés du doigt. [Voir la vidéo](#)

Tous ont commencé à observer le décès de leurs bêtes après l'installation de parc éolien, d'antennes relais ou de ligne à haute tension. À Puceul en Loire-Atlantique, les problèmes sont apparus après l'installation du parc éolien en 2012. «Nous avons perdu 200 bêtes en six ans, et le lait ne rentrait plus dans les normes» explique Murielle Potiron désespérée. Dans deux communes des Côtes d'Armor, le constat est identique: «en 3 ans, j'ai perdu plus d'une centaine de bêtes, dont une quinzaine morte au même endroit» confie Stéphane Le Béhec installé à Allineuc. A La Prénessaye, Patrick Le Néchet, totalement désespéré par la situation, ajoute avoir «perdu 120 bêtes en 5-6 ans. Il y a toujours des problèmes de traite et elles ne boivent presque plus».

«Je ne peux pas être insensible face à la mort des animaux et la souffrance des habitants»

Face à ce phénomène, Daniel Thomas, maire de La Prénessaye, a alerté les autorités publiques et demandé une enquête sur le réseau d'eau. Mais dans le cas de ce village, ni les lignes haute tension enfouies ni les antennes relais ne seraient responsables de la mort des vaches. Actuellement, une enquête est en cours au parquet de Saint-Brieuc.

Serge Boulanger, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, s'est saisi du sujet. «Après de multiples signalements et des faits incontestables, de nouvelles expertises ont été lancées», expose-t-il. Elles ont commencé le 26 février et prendront fin aux alentours du 10 avril. Si aucun lien n'a encore été établi entre la présence du parc éolien et la mort inexplicable de ces vaches, les résultats attendus courant mai devraient permettre d'éclaircir ce dossier. Serge Boulanger précise également prendre «le sujet au sérieux et ne peut être insensible face à la mort des animaux et la souffrance des habitants».

«Les champs électromagnétiques ne sont pas les seuls responsables»

Toutefois, selon deux géobiologues, Thierry Guille et Olivier Ranchy, après de multiples recherches, les champs électromagnétiques seraient bien l'un des facteurs responsables de la mort des vaches en

Loire-Atlantique et dans les Côtes d'Armor. Tous les deux fournissent des explications. «Géobiologue c'est étudier l'influence qu'ont les ondes sur le vivant notamment dans les sols. Nous savons que les animaux sont beaucoup plus sensibles à ces champs électromagnétiques que les humains. Ici le souci serait les hyperfréquences émises par les antennes relais et les lignes haute tension». Tout d'eux s'attellent à démontrer que ces phénomènes inexplicables proviennent de problèmes multifactoriels. «Il s'agit probablement d'une superposition d'éléments, car les champs électromagnétiques ne sont pas les seuls responsables»

À lire aussi [L'électrosensibilité n'a pas de diagnostic médical](#)

Un phénomène qui dépasse les frontières de ces deux départements. En effet, des agriculteurs de l'Orne et de la Sarthe ont également signalé des cas inquiétants. Patrick Pilon, à Saint-Longis (Sarthe) est l'un d'eux. Après avoir perdu de nombreux lapins de façon inexplicable, il est aujourd'hui en attente de liquidation judiciaire. Ce qui a poussé l'association de protection de l'environnement de Malicorne et la députée de l'Orne à s'emparer du sujet. «27 cas ont déjà été recensés» explique Henri Joly, président de l'association. Il souhaite regrouper un maximum d'agriculteurs et entrer en contact avec des avocats pour défendre leurs cas. Véronique Lowagie, députée de l'Orne, remet en cause l'absence de reconnaissance du métier de géobiologue. Un problème qu'elle a déjà soulevé en juin 2018 à l'Assemblée nationale. «Il s'agit d'un sujet qui a besoin d'avancer, le problème est la fiabilité des preuves qui proviennent d'un métier qui n'est toujours pas reconnu par l'État».

«On a des problèmes de sommeil et des maux de tête horribles»

Outre les dégâts causés auprès des animaux, ces champs électromagnétiques et hyperfréquences touchent aussi les humains. En effet, 25 plaintes ont déjà été déposées à la préfecture de Nantes signalant des problèmes de santé. Tous constatent notamment des problèmes de sommeil et des maux de tête. «Mon médecin a doublé mon traitement pour l'épilepsie car les crises devenaient de plus en plus fortes» explique Murielle Potiron. «On a des problèmes de sommeil et des maux de tête qui disparaissent quand nous ne sommes pas chez nous» ajoute-t-elle. À Allineuc, «deux voisins sont décédés des suites d'un AVC» raconte Stéphane Le Béhec, juste après que la source de courant posant problème ait été dérivée. Le CHU de Nantes commence d'ailleurs à recevoir ces personnes au sein de son antenne spécialisée pour les pathologies professionnelles et environnementales.

Coup d'arrêt nocturne pour les 17 éoliennes du parc de Lanouée

Par Carine Chevrollier

Le 22 novembre 2023 à 15h46

Depuis vendredi, les pales des éoliennes de Lanouée ne tournent plus la nuit. Une mesure prise par la préfecture du Morbihan car plus d'une cinquantaine de cadavres de chauves-souris ont été retrouvés au pied des éoliennes en quelques mois.

La mobilisation d'associations environnementales, telles que le Groupe mammalogique breton et Bretagne Vivante, vient de mettre un coup d'arrêt à la production en électricité du site de Lanouée. Ce parc morbihannais couvre la consommation électrique annuelle de 60 000 foyers.

Une cinquantaine de cadavres de chauves-souris

Depuis avril, et la mise en place d'un suivi environnemental, plus d'une cinquantaine de cadavres de chauves-souris ont été retrouvés au pied de ces éoliennes. Une panne du système de bridage chiroptère, qui vise à préserver les chauves-souris, serait en cause. Boralex, l'entreprise exploitant les éoliennes en activité depuis février, affirme avoir depuis pris les mesures nécessaires pour éviter d'impacter la biodiversité.

Depuis le vendredi 17 novembre, la préfecture du Morbihan a donc pris un arrêté de mesure conservatoire obligeant l'exploitant à stopper les éoliennes 30 minutes avant le coucher du soleil et ce, jusqu'à 30 minutes après son lever. Une perte de production d'électricité considérable pour l'exploitant.

À 10 km de Rennes, ce projet d'éoliennes a du plomb dans l'aile

Trois éoliennes doivent être construites à Acigné (35), au nord-est de Rennes. Mais le projet, contesté, vient de recevoir un coup dur avec l'avis défavorable du commissaire indépendant chargé de l'enquête publique.



Photomontage de préfiguration du projet éolien d'Acigné, porté par la société rennaise Energie Quelle. (Energie Quelle)

Avis de tempête sur le projet d'éoliennes à Acigné (35), contesté par une partie des habitants, soutenu par d'autres. À la lisière de la forêt de Rennes, le parc des Ailes du Chevré prévoit la construction de trois mastodontes hauts de 180 mètres. Entre le 11 mars et le 11 avril, une enquête publique a permis de récolter l'avis des habitants, associations et services de l'État. Chargé de piloter cette consultation, le commissaire-enquêteur indépendant vient de rendre son rapport. Verdict : avis défavorable.

C'est un coup dur pour ce projet en réflexion depuis 2016, qui doit fournir la consommation annuelle de 8 000 foyers. Certes, cet avis est consultatif et n'empêche pas la préfecture de délivrer l'autorisation. Mais cette dernière désavouerait ses propres services, ouvertement inquiets des conséquences sur la biodiversité. L'opposition du commissaire renforce aussi un éventuel recours au tribunal administratif. En cas d'avis défavorable, le juge est en effet dans l'obligation de suspendre le projet si les requérants démontrent un doute sérieux sur la légalité de l'autorisation préfectorale.



COMMUNE DE GLOMEL - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2024 (Délibération du 22/07/2024)

Filière	Date et n° de la délibération créant le poste	Grade	Cat.	Durée hebdomadaire du poste en centième	Libellé de l'emploi	Service(s) d'affectation	Statut	Poste Pourvu	Poste Vacant
Administrative		Attaché territorial	A	35,00	Secrétaire générale de mairie	Administratif	Titulaire	1	
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35,00		Administratif			1
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35,00		Administratif			1
	22/07/2024	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35,00	Assistante administrative et comptable	Administratif	Titulaire	1	
	05/04/2024	Adjoint administratif territorial	C	35,00	Chargé d'accueil	Administratif	Titulaire	1	
Medico-sociale		ATSEM principal de 1ère classe	C	35,00	ATSEM	Scolaire et périscolaire	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	ATSEM	Scolaire et périscolaire	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Cuisinière - Responsable cantine	Scolaire et périscolaire	Contractuel	1	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00		Scolaire et périscolaire			1
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00		Scolaire et périscolaire ou Technique			1
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Chargée d'accueil agence postale et agent polyvalent du serv. scol. et périscol.	Administratif et Scolaire et périscolaire	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Agent polyvalent du service scolaire et périscolaire	Scolaire et périscolaire	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial	C	35,00	Agent d'entretien en charges des salles communales	Scolaire et périscolaire	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial	C	35,00		Scolaire et périscolaire ou Technique			1
		Technicien ou technicien principal	B	35,00	Responsable des services techniques	Technique			1
Technique		Agent de maîtrise	C	35,00		Scolaire et périscolaire ou Technique			1
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00		Scolaire et périscolaire ou Technique			1
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Agent polyvalent (Voirie et accotements)	Technique	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Agent polyvalent (Espaces verts, bâtiments et assainissement)	Technique	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35,00	Agent polyvalent (Espaces verts, bourgs, cimetières et assainissement)	Technique	Titulaire	1	
		Adjoint technique territorial	C	35,00	Agent polyvalent (Espaces verts, bourgs, cimetières et assainissement)	Technique	Titulaire	1	

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(CENTRE BRETAGNE PELEM)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU CENTRE BRETAGNE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	LE PRIX DE L'EAU ST NICOLAS DU PELEM Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION ...	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU (EX CENTRE BRETAGNE + EX SAINT-NICOLAS DU PELEM)	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU (EX CENTRE BRETAGNE)	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU (EX SAINT-NICOLAS DU PELEM)	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2023, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + Gouarec, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (ex syndicat de l'Argoat)

Au 1er janvier 2022, les services de CENTRE BRETAGNE et ST NICOLAS DU PELEM se sont regroupés pour former le nouveau secteur de CENTRE BRETAGNE PELEM.

Le présent rapport concerne uniquement le service : CENTRE BRETAGNE PELEM.

Les communes de ce service sont les suivantes : CANIHUEL, GLOMEL, KERGRIST-MOELOU, KERPERT, LANRIVAIN, LOCARN, MAEL-CARHAIX, MOUSTOIR (LE), PAULE, PLEVIN, SAINT-CONNAN, SAINT-GILLES-PLIGEAUX, SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, SENVEN-LEHART, TREBRIVAN, TREFFRIN et TREGAN.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2022. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2033.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, mise en place de l'anti intrusion, mise en place de télérelèves et radiorelèves des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites, solution de substitution au maerl des Glénans

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
Prestations particulières	annuités d'emprunts

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage de Pouloudou PLEVIN Prélèvement en nappe souterraine	10	37 312	19 911	-46,64 %
Etang de Mézouet GLOMEL Prélèvement d'eau de surface	60	419 991	371 348	-11,58 %
Captage de Créach'Moellou KERGRIST-MOELOU Prélèvement en nappe souterraine	5	19 893	34 254	+72,19 %
Captage de Saint Symphorien PAULE Prélèvement en nappe souterraine	10	33 857	56 417	+66,63 %
Total des prélèvements [m³]		511 053	481 930	-5,70 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	723 520	722 656
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - SECTEUR BOURBRIAC	7 784	10 770
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ARGOAT	18 269	11 760
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ROSTRENEN	75 817	87 390

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de Pouloudou PLEVIN Traitement complet	200	37 312	19 911	-46,64 %
Station du Mézouet GLOMEL Traitement complet	1 200	419 991	355 052	-15,46 %
Station de Créach'Moellou KERGRIST-MOELOU Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	100	19 893	33 747	+69,64 %
Station de Saint Symphorien PAULE Traitement complet	200	33 857	55 978	+65,34 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	511 053	464 688	-9,07 %
Importations	825 390	832 576	+0,87 %
Total général	1 336 443	1 297 264	-2,93 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	6 770	6 803	+0,43 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	422	402	-4,74%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	9	10	+11,11 %
Nombre total d'abonnements	7 201	7 215	+0,19 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Abonnés de l'entité tarifaire CENTRE BRETAGNE

GLOMEL	1 007
KERGRIST-MOELOU	401
LOCARN	340
MAEL-CARHAIX	988
MOUSTOIR (LE)	372
PAULE	442
PLEVIN	456
TREBRIVAN	414
TREFFRIN	277
TREOGAN	71
Total des abonnés	4 768

- Abonnés de l'entité tarifaire ST NICOLAS DU PELEM

CANIHUEL	238
KERPERT	208
LANRIVAIN	289
SAINT-CONNAN	229
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	226
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 129
SENVEN-LEHART	128
Total des abonnés	2 447

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	511 053	464 688	-9,07 %
Volume importé	825 390	832 576	+0,87 %
Volume exporté	- 23 084	- 15 689	-32,04 %
Volume mis en distribution	1 313 359	1 281 575	-2,42 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	336 995	319 407	-5,52 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	383 970	345 698	-9,97%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	271 625	353 726	+30,23 %
Volume total vendu aux abonnés	992 590	1 018 831	+2,64 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 47 m³ par an. Elle était de 50 m³ en 2022.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
LA TRINITE - LANGONNET (56)	225	196
SYNDICAT DE CORLAY LE HAUT CORLAY	22 859	15 493
Volume total exporté	- 23 084	- 15 689

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	887,0	892,7	+0,65 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : CENTRE BRETAGNE PELEM

2023

tarif domestique CENTRE BRETAGNE

■ LE PRIX DE L'EAU CENTRE BRETAGNE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 30 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 40 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 50 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 80 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 100 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 150 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,7643	0,8021
N° 2 (101 à 500 m ³)		0,7643	0,8021	+4,95 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,6361	0,6676	+4,95 %
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,5740	0,6024	+4,95 %
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,5099	0,5351	+4,94 %
N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)		0,4549	0,4774	+4,95 %
N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)		0,4549	0,4774	+4,95 %
Vente en Gros		0,4549	0,4774	+4,95 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	75,23	67,38	-10,43 %
	Abonnement diam 30 mm	99,61	67,38	-32,36 %
	Abonnement diam 40 mm	132,06	67,38	-48,98 %
	Abonnement diam 50 mm	248,24	67,38	-72,86 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	590,01	657,86	+11,50 %
	Abonnement diam 80 mm	3485,79	3466,25	-0,56 %
	Abonnement diam 100 mm	6000,00	6000,00	0,00 %
	Abonnement diam 150 mm	6000,00	6000,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,6826	0,7052	+3,31 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,6488	0,6700	+3,27 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,5287	0,5663	+7,11 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,4246	0,4987	+17,45 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,4144	0,5248	+26,64 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,5084	0,5825	+14,58 %
	N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)	0,4494	0,5825	+29,62 %
	Vente en Gros	0,3500	0,3150	-10,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,02	0,02	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	122,25	128,29	+4,94 %
Collectivité	156,47	151,30	-3,30 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,40	2,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,18	18,25	+0,39 %
Total [€ TTC]	348,80	350,12	+0,38 %

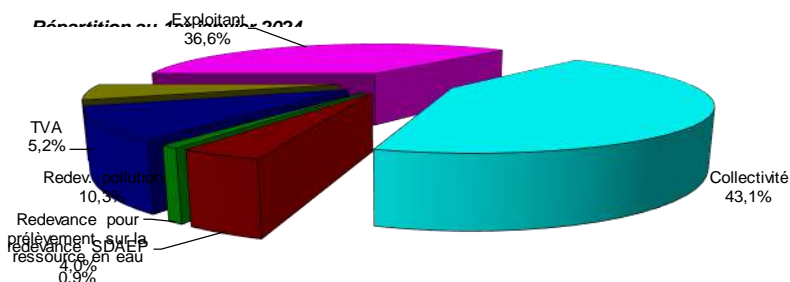
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,31 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,92 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : CENTRE BRETAGNE PELEM

2023

tarif domestique ST NICOLAS DU PELEM

■ LE PRIX DE L'EAU ST NICOLAS DU PELEM y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 30 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 40 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 50 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 80 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 100 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Abonnement diam 150 mm	30,53	32,04	+4,95 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,7643	0,8021
N° 2 (101 à 500 m ³)		0,7643	0,8021	+4,95 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,6361	0,6676	+4,95 %
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,5740	0,6024	+4,95 %
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,5099	0,5351	+4,94 %
N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)		0,4549	0,4774	+4,95 %
N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)		0,4549	0,4774	+4,95 %
Vente en Gros		0,4549	0,4774	+4,95 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,12	64,44	+2,09 %
	Abonnement diam 30 mm	90,31	64,44	-28,65 %
	Abonnement diam 40 mm	133,84	64,44	-51,85 %
	Abonnement diam 50 mm	286,29	64,44	-77,49 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	721,84	742,93	+2,92 %
	Abonnement diam 80 mm	1701,83	1752,32	+2,97 %
	Abonnement diam 100 mm	3226,25	3322,47	+2,98 %
	Abonnement diam 150 mm	6492,85	6687,07	+2,99 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,7277	0,7415
N° 2 (101 à 500 m ³)		0,6247	0,6350	+1,65 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,7529	0,7214	-4,18 %
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,4550	0,4899	+7,67 %
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,4901	0,5248	+7,08 %
N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)		0,5451	0,5825	+6,86 %
N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)		0,5451	0,5825	+6,86 %
Vente en Gros		0,1200	0,3150	+162,50 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,02	0,02	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	122,25	128,29	+4,94 %
Collectivité	148,38	151,29	+1,96 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,40	2,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,74	18,25	+2,87 %
Total [€ TTC]	340,27	350,11	+2,89 %

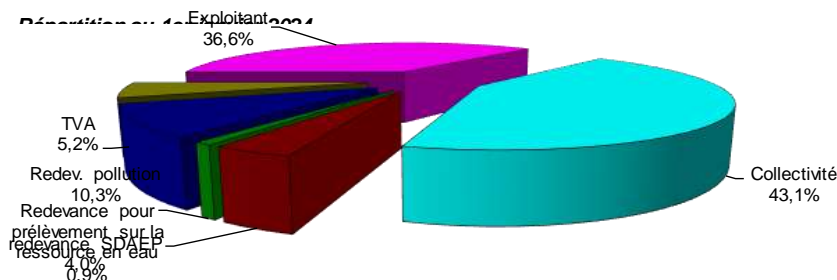
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,31 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,92 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 062 713,03 €	1 089 915,77 €	+2,56 %
dont abonnements	545 914,21 €	534 723,38 €	-2,05 %
Recettes de volume exporté	2 888,88 €	1 754,88 €	-39,25 %
Total recettes de vente d'eau	1 065 601,91 €	1 091 670,65 €	+2,45 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	157 933,99 €		
Divers	1 715,43 €	1 191,85 €	
Loyer antennes		8 378,51 €	
Total des recettes	1 225 251,33 €	1 101 241,01 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	798 668,43 €	833 415,74 €	+4,35 %
dont abonnements	215 572,48 €	220 005,00 €	+2,06 %
Recettes de volume exporté	10 761,08 €	6 652,45 €	-38,18 %
Total recettes de vente d'eau	809 429,51 €	840 068,19 €	+3,79 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	89	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	109	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

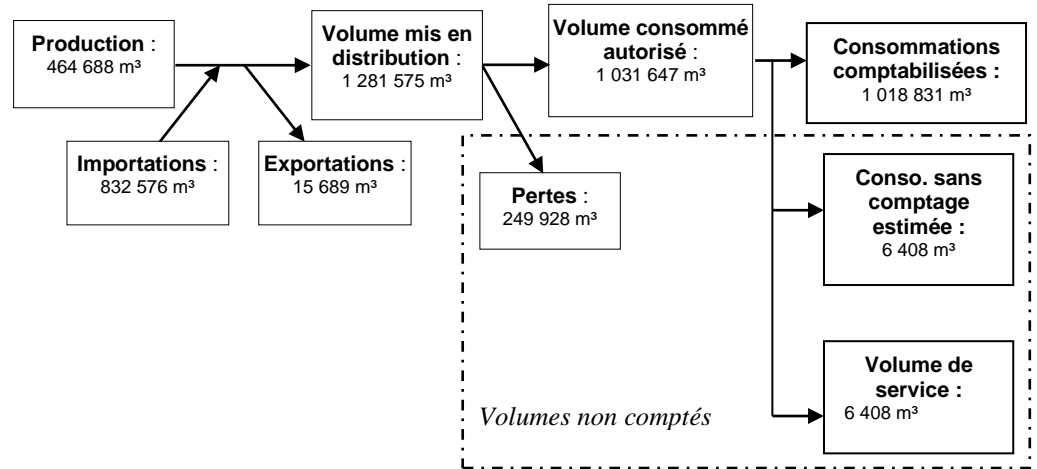
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ **PERFORMANCE DU RESEAU (EX CENTRE BRETAGNE + EX SAINT-NICOLAS DU PELEM)**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 408 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 408 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	79,2 %	77,0 %	80,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,0	0,8

- **indice linéaire de pertes en réseau =**

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	1,0	0,8

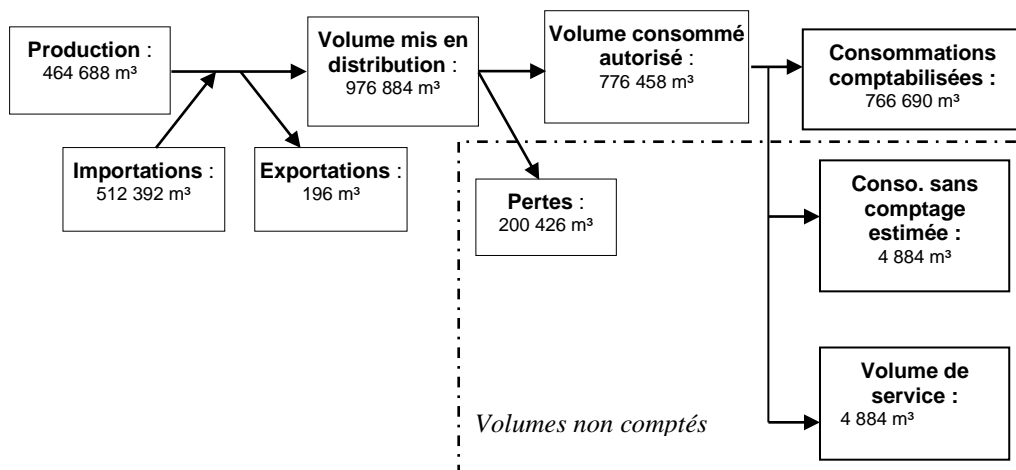
- **indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,1	3,2	3,2
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ **PERFORMANCE DU RESEAU (EX CENTRE BRETAGNE)**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 884 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 884 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	79,7 %	70,1 %	78,7 %	75,2 %	79,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	1,4	1,0	1,0	1,0

- **indice linéaire de pertes en réseau =**

perles / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	1,4	0,9	1,0	0,9

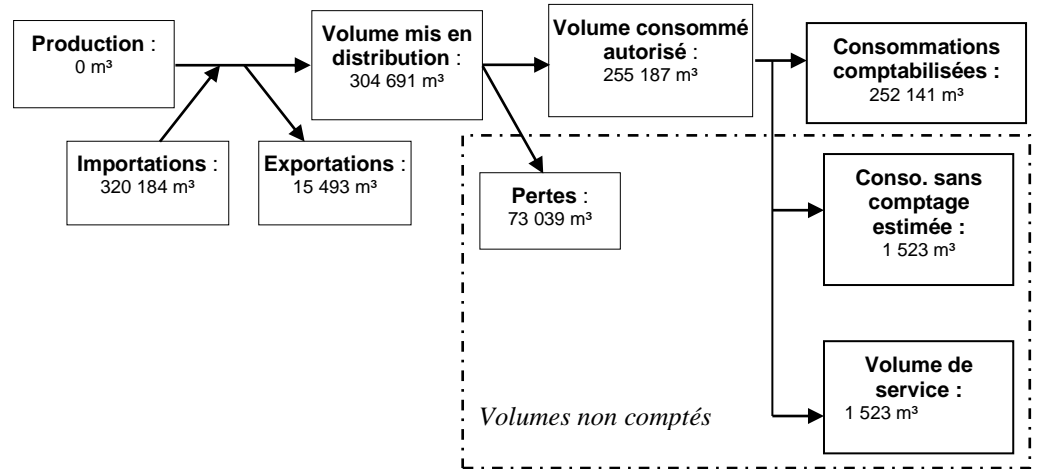
- **indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,3	3,3	3,4	3,3	3,5
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ PERFORMANCE DU RESEAU (EX SAINT-NICOLAS DU PELEM)



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 523 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 523 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	77,9 %	70,1 %	80,9 %	80,0 %	84,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	1,0	0,6	0,7	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,7	0,9	0,6	0,7	0,4

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,4	2,2	2,5	2,8	2,6
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,4 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	9,714	0,05	0,430	5,926	7,120

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,5 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Révision des périmètres de protection de Paule (St-Symphorien) et Plévin (Ar Poulloudu)	26 987 €
Relevé bathymétrique sur la zone à désenvaser de l'étang de Mézouët, Glomel	1 790 €
Travaux de réhabilitation des ouvrages : - réservoir de la route de Kergrist à LOCARN et de Touldous à PLEVIN	395 231 €
Travaux de renouvellement de réseau à TREBRIVAN, Minez-Rozvoat dans le cadre de la problématique des CVM = 500 ml	39 916 €
Travaux de renouvellement de réseau à PAULE, St-Irly, dans le cadre de la problématique des CVM = 300 ml	29 344 €
Marché à bon de commande CISE-TP/LE DU 2022-2026 : - renouvellement de réseau à GLOMEL Trégornan-Kersaizy et Croas ar Pichon = 912 ml	73 030 €
Travaux de dévoiement RN164 -secteur de GLOMEL = 5 408 ml	646 066 €
Marché à bon de commande CISE-TP/LE DU 2022-2026 : - extension de réseau à ST-CONNAN, Créniel, = 30 ml	4 557 €
Installation d'équipements de mesure de niveau (sondes piézométriques) à PAULE et PLEVIN Saint-Symphorien et Ar Poulloudu	5 039 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	152 063,21 €	94 260,64 €
Remboursements au cours de l'exercice	63 758,15 €	63 758,15 €
dont en intérêts	8 165,27 €	5 955,46 €
dont en capital	55 592,88 €	57 802,69 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	269 037,94 €	268 095,11 €	273 944,22 €	421 684,84 €	521 864,41 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Révision des périmètres de protection de Paule (St-Symphorien) et Plévin (Ar Poulloudu), enquête parcellaire et enquête publique	18 216 €
Travaux de réhabilitation et d'installation d'une filière de filtration charbon sur les captages de Paule (St-Symphorien) et Plévin (Ar Poulloudu)	547 250 €
Travaux d'optimisation et d'amélioration de la qualité de l'eau de l'usine de Mézouët : Glomel	321 588 €
Installation poste de de rechloration : Glomel	26 938 €
Travaux de renouvellement de réseau à Paule (Rufiliou et Toulahec) et Lanrivain, rue des Sabotiers = 689 ml	69 136 €
Travaux d'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Kan Ar Lan, le Moustoir = 412 ml	57 757 €
Réhabilitation de 3 stations d'adduction en eau potable (Créach Moëlou à Kergrist Moëlou, la Boissière à Locarn et Kéroué à Glomel)	143 300 €
Renouvellement de réseau RN164 à Glomel	139 014 €
Optimisation de production Ar Poulloudu et St-Symphorien -Paule et Plévin	2 500 €
Renouvellement de réseau Maël-Carhaix, Kergonan Kermaria = 699 ml	93 703 €
Renouvellement réseau Kergrist Moëlou, Rue Guillaume Le Caroff/RD 31 = 395 ml	74 338 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) (164 875 € HT au global)	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	363,00 €	802,00 €

L'INF_eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2023



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(CENTRE BRETAGNE PELEM)

Extrait du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public
Déposé en mairie de ST NICOLAS DU PELEM

TERRITOIRE

15 000 habitants

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1^{er} janvier 2019.

Il regroupe en 2023, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez-Gouarec, communes de Plouguemevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEDLIA (ex syndicat de l'Argoat)

Au 1^{er} janvier 2022, les services de CENTRE BRETAGNE et ST NICOLAS DU PELEM se sont regroupés pour former le nouveau secteur de CENTRE BRETAGNE PELEM.

La présente fiche concerne uniquement le service de CENTRE BRETAGNE PELEM. Il regroupe les communes de : Canihuel, Glomel, Kergrist-Moelou, Kerperf, Lantivain, Locarn, Moel-Carhaix, Le Moustok, Paule, Plevin, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Nicolas-du-Pelem, Serven-Lehart, Trebrivan, Treffrin et Treogan.

La population desservie est de 15 000 habitants, pour CENTRE BRETAGNE PELEM.

EXPLOITATION

par la société SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 7 215 abonnés (+0,19 % par rapport à 2022), pour CENTRE BRETAGNE PELEM.

PRODUCTION

8 ressources

• Des ressources propres au syndicat :

3 Captages, 1 Prise en retenue artificielle ont fourni 464 686 m³ d'eau traitée.

• Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 832 576 m³ :

4 importateurs distincts : Syndicat Mixte Kerne Uhel, Guingamp Paimpol Agglomération - Secteur Bourbriac, Smaep Kreiz Breizh Argoat - Argoat, Smaep Kreiz Breizh Argoat - Rostrenen

DISTRIBUTION

Un réseau de 893 km
1 018 831 m³ consommés

En 2023 les abonnés domestiques ont consommé 319 407 m³ soit en moyenne 58 litres par habitant et par jour. Les abonnés intermédiaires 345 696 m³ et les abonnés industriels ou gros consommateurs 353 726 m³, soit un total de 1 018 831 m³ (+2,64 % par rapport à 2022).

Par ailleurs, un volume total de 15 689 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 89,7 % en 2023 (il était de 77,0 % en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,5 %.

PRIX

Prix 2024 :

350,12 € pour 120 m³

sur l'ex CENTRE BRETAGNE

350,11 € pour 120 m³

sur l'ex ST NICOLAS DU PELEM

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises) :

- 350,12 €, soit en moyenne 2,92 €/m³ sur l'ex CENTRE BRETAGNE (hausse de +0,38 % par rapport à 2023)

- 350,11 €, soit en moyenne 2,92 €/m³ sur l'ex ST NICOLAS DU PELEM (hausse de +2,89 % par rapport à 2023)

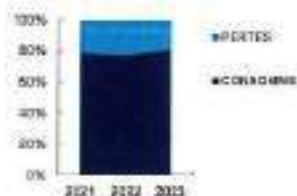
Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.



17 communes adhérentes



LOCAL / IMPORT



Rendement du réseau



Répartition des montants collectés

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE**DATE** : 24.06.2024**DUREE** : 2h00

Présidence assurée par : Le Govic Malorie

Feuille d'émargement jointe**- Bilan de l'année préparation de la rentrée 2024:**

Cette année a été marquée par l'absence de Virginie qui assure la fonction d'ATSEM dans la classe de maternelle. Elle a été remplacée par Séverine qui connaissait déjà bien la classe, ayant effectué deux stages dans cette classe l'année scolaire dernière. Ce remplacement s'est donc très bien passé.

Le nombre d'inscrits en cette fin d'année est de 67.

Rentrée 2024 :

L'équipe enseignante restera la même l'année scolaire prochaine, avec la même organisation pédagogique, maternelle, CP-CE1, et CE2-CM1-CM2. Virginie sera de retour, avec probablement un aménagement de son temps de travail, pour lui permettre de reprendre en douceur. L'organisation de cette reprise n'est pas encore arrêtée. Une AESH, chargée d'accompagner les élèves à besoins particuliers, sera également présente pendant 24 heures à l'école.

Les effectifs restent stables, malgré quelques départs imprévus, et il devrait y avoir 62 élèves à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire a tenu à réaffirmer que le bilinguisme ne sera pas imposé à l'école. À l'heure actuelle, les effectifs de l'école ne permettent pas de mettre en place sereinement une section bilingue.

- Le dispositif PHARE, contre le harcèlement :

Cette année deux enseignants ont suivi des animations pédagogiques pour apprendre à appréhender au mieux les situations d'intimidation. Situations qui peuvent être les prémices de situations de harcèlement. Ils ont été sensibilisés aux points de vigilance permettant d'identifier une situation d'intimidation ou de harcèlement. Le protocole PHARE a été présenté, ainsi que l'équipe référente amenée à intervenir à la demande des équipes pédagogiques.

Les principes de communication présentés ont permis aux enseignants concernés d'appréhender différemment certaines situations de conflits entre élèves.

Les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont travaillé en classe sur le harcèlement.

- Point sur les projets :

Pour les CE2- CM1 et CM2 :

Les 6 séances d'escrime animées par Ewen Foucher ont été un succès. La qualité de l'animation a permis aux enfants de bien appréhender cette discipline sportive et a suscité beaucoup d'enthousiasme. C'est une expérience à renouveler.

Un cycle Vélo : Cette année encore, les élèves de la classe de Guillaume BE NOIT ont bénéficié de séances de vélo, il s'agit d'apprendre à bien maîtriser la pratique du vélo et à appréhender la conduite sur route, avec une sensibilisation aux règles de sécurité routière.

À l'issue de ce cycle, deux sorties sont prévues, une avec les CM1 et CM2 pour aller au stade de Rostrenen et participer à une rencontre en athlétisme avec les élèves de Rostrenen et de Mellionec.

Une autre sortie vélo, le lundi 1^{er} Juillet pour pratiquer le vélo avec des groupes de différents niveaux.

Guillaume BENOIT remercie la mairie pour la mise à disposition d'un local pour entreposer les vélos pendant la durée du cycle.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont écrit un spectacle associant chant, danse et théâtre. Ils l'ont présenté lors de la fête de l'école. Ce travail autour des émotions d'un adolescent était une très belle expérience à renouveler.

Pour les CP CE1 :

Cycle piscine : Les séances cette année avec l'école Saint Yves se sont bien déroulées. Cependant le centre aquatique du Blavet compte pour l'année prochaine ne mettre à disposition des deux groupes classe qu'un seul maître-nageur pour l'encadrement pédagogique. La convention stipule pourtant qu'un maître-nageur est mis à disposition de chaque groupe, le coût de cette intervention étant compris dans le forfait pour un groupe allant jusqu'à 30 élèves.

Les élèves de maternelle et de CP-CE1 sont allés en sortie à l'abbaye de Bon Repos pour voir la très belle exposition sur l'auteur-illustrateur Christian Voltz.

Un spectacle vivant proposé par la compagnie « VORBA » a profité à l'ensemble des enfants de l'école. La compagnie « VORBA » s'est installée à la salle des fêtes et a accueilli tout au long de la journée les enfants pour qu'ils construisent le décor du spectacle, un magnifique château. À la fin de la journée les enfants ont assisté au spectacle.

Nous rappelons que les sorties et les spectacles sont financés par l'Amicale Laïque.

- Cantine

Nous constatons que les enfants n'ont pas le même comportement à l'école et à la cantine. Il y a beaucoup de conflits entre enfants. La première réunion à ce sujet a permis de mettre en place certaines choses pour rendre plus agréable ce moment de cantine, comme la mise à disposition de petits jeux de société.

Il serait intéressant d'associer les enfants à la rédaction du règlement de cantine afin qu'ils se l'approprient et le respectent davantage.

Un nouveau cuisinier est recruté pour la cantine et sera en fonction à la rentrée prochaine. C'est une personne habituée à la gestion et l'animation de groupe en restauration collective et qui sera certainement force de proposition pour que ce moment de cantine se passe dans les meilleures conditions.

- Rénovation de l'école

Monsieur le Maire nous a présenté le projet retenu pour la rénovation de l'école. Le début du chantier serait prévu pour l'automne 2025, si tout se passe comme prévu. Les salles d'hébergement de la salle du lac accueilleraient les classes pendant la durée des travaux, afin que ces derniers soient faits le plus rapidement possible.

- La quinzaine de sensibilisation sur les écrans.

En partenariat avec le CPTS, nous avons reconduit l'action de sensibilisation aux dangers des écrans. Les enfants ont pu assister à un théâtre Forum sur le sujet, et pendant une semaine ils ont relevé le défi de consommer moins d'écrans. Ce moment est toujours l'occasion d'échanges et de débats intéressants.

- Questions diverses.

Renouvellement du parc informatique : le parc informatique est renouvelé tous les trois ans, et nous arrivons à échéance. Les besoins restent les mêmes pour l'école du Bod Lann. Nous attendons de connaître la date de passage de l'entreprise de location et entretien du matériel.






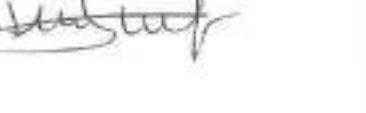
Un projet en Education Artistique et Culturelle (E A C) est en cours de construction en partenariat avec l'association la Fourmi-e. Il s'agit d'accueillir une artiste en résidence pour que cette dernière présente sa démarche de création aux élèves et leur propose de créer à leur tour.

Parking de l'école : Le constat est fait que malgré les différentes recommandations faites, la circulation pour les piétons sur les bandes prévues à cet effet n'est pas suffisamment respectée. Une réflexion est engagée pour faire des marquages au sol, le long de ce couloir de circulation piétonne, plus visibles et ludiques afin que les enfants s'y engagent davantage.

Fin de séance.

Fiche d'émargement

CONSEIL D'ECOLE du lundi 24 juin 2024

NOM	Fonction	Emargement
Guilmard Marguerite	Adjointe au Maire	
Chedaleux Julie	Parent délégué	Chedaleux
Noirost Bertrand	Parent délégué	Noirost
JUNG Olivier	Conseiller Municipal Parce d'Elève	
AUFFRET Genevieve	DDEN	
Lods Geraldine	Parent	Lods
CARDUCCI Nicolas	PE	Carducci
Le Roy Catherine	élève	
LE GERIC Paloma	Directrice	
Turbault B.d	Maire	

Excusés : Guillaume BENOIT.



COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, VOIRIE, ENVIRONNEMENT

Compte-rendu de réunion
Mardi 09 juillet 2024 – 18h00

Présents : Bernard TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Pascal LE GALL, Martine TRUBUILT, Jean-Yves JEGO

Absents : Christophe POPIOL, Pierre-Yves MAHÉ

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Bilan des travaux réalisés dans le cadre du programme de voirie 2024*
 - 2- *Point d'étape sur le projet de rénovation-extension de l'école BOD LANN*
 - 3- *Travaux de la salle du Lac (en lien avec le projet de l'école)*
 - 4- *Point d'étape sur le projet de tiers-lieu « Nature & Culture » (Maison Denis)*
 - 5- *Projet d'un nouveau bâtiment pour les services techniques*
 - 6- *Projet de lotissement Rue du Lac*
 - 7- *Acquisition d'un tracteur d'occasion pour les services techniques*
-

1- Programme voirie 2024

Bilan des travaux.

Réflexions le PATA (point à temps automatique)

Intervention uniquement sur dégradations légères.

2- Point d'étape sur le projet de l'école

Echanges autour de la fiche projet ci-jointe.

3- Travaux de la salle du lac (avant transfert de l'école)

Echanges sur la rénovation de la toiture (l'option sur-toiture pose des problèmes d'allongement des délais pour les travaux et des difficultés pour avoir des devis en raison de la garantie décennale).

Echanges sur la rénovation énergétique globale / aides au titre du Fonds vert.

4-Tiers-lieu

Echanges autour de la fiche projet ci-jointe.

Panneaux solaires maison Denis et Manoir (Mairie) : une nouvelle demande sera adressée à l'ABF.

5- Bâtiment des services techniques

En attente de la note de faisabilité et du chiffrage de l'ADAC pour la construction d'un bâtiment sur le terrain de Pen Ar Roz.

6-Lotissement de la rue du Lac

Echanges sur les aspects paysagers ainsi que sur les modes de commercialisation (par un promoteur ou en direct).



7- Eglises

Cahier des charges pour la consultation en vue de retenir un architecte du patrimoine pour l'église Saint-Germain, rédigé par l'ADAC.

Souhait de travailler avec Mme LE BEC (architecte du patrimoine) pour les deux églises sous réserve qu'elle réponde favorablement à l'appel d'offres.

8- Acquisition d'un tracteur d'occasion

- Peu d'offres intéressantes
 - Difficultés pour finaliser l'achat
 - On continue la démarche
-

IDENTIFICATION DU PROJET	PHASE - PARTENAIRE	ETAPES EN COURS (réalisée / à venir)	
RENOVATION- EXTENSION ECOLE PUBLIQUE BOD LANN	CAUE	28/05/2024	Choix du scenario d'aménagement # 3 avec l'école
	CONSULTATION ABF	05/06/2024 24/06/2024	Consultaton de l'ABF sur le projet Avis ABF rendu : favorable assorti de prescriptions Reconsulter ABF si démolition envisagée
	AMO (39 906 € HT)	21/06/2024 05/07/2024 13/09/2024	Signature contrat AMO avec Sembreizh (validation en CM le 18/06/24) Réunion #1 de lancement AMO Réunion #2
	AUDIT ENERGETIQUE (+ réseau de chaleur)	03/07/2024 09/07/2024 18/07/2024 01/08/2024 09/09/2024 mi nov 2024	Consultation groupée pour 3 bâtiments lancées auprès de 16 BET Réunion avec l'ALECOB pour un point global Visite sur site des cabinets d'audit avec l'ALECOB Analyse des offres par ALECOB et choix de l'offre début août Réunion de lancement des audits énergétiques Rendu de l'audit énergétique
	ESTIMATION TRAVAUX	04/06/2024	Estimation travaux au ratio remise par l'ADAC 1 705 000 € HT à 2 090 000 € HT
	PLAN DE FINANCEMENT		Identification des différents financeurs avec Mme ANDRE <i>Contrat de territoire du département (flécher toute l'enveloppe sur l'école)</i> <i>Fonds vert (réno énergétique + renaturation cour école)</i> <i>DETR-DSIL</i> <i>Région (BVE) : contacter Mme LE LAY</i> <i>Programme ACTEE (via ALECOB) : 80% subvention sur l'audit énergétique</i>
	MAITRE D'ŒUVRE (MO) (Planning AMO en PJ)	sept-oct-24 nov-24 nov-24 déc-24 déc-24 janv-25 fev-mars-25 avril-mai-25 juin-juill-25 juill-oct-25 oct-nov-25 dec-25 janv-26	Lancement d'une consultation MO Analyse des candidatures Commission technique pour le choix de 3 candidats Visite du site par les candidats retenus et remise de leurs offres Analyse des offres Commission d'appel d'offres Lancement de la maîtrise d'œuvre (DIAG) APS (avant projet sommaire) APD (avant projet définitif) Permis de construire (PC) Consultation des entreprises Commission d'appel d'offres Lancement des travaux
	SALLE DU LAC Relogement de l'école		Dans les hébergements de la salle du lac. <i>Travaux d'étanchéité, toiture, ouverture, isolation à prévoir avant l'installation de l'école. Etendue des travaux à déterminer. Les résultats de l'audit énergétique attendu 1ère quinzaine de novembre permettront d'arbitrer et de faire des choix.</i> <i>Il faudrait faire émarger ce dossier sur les aides DETR-DSIL 2025 et donc déposer un dossier de subvention mi novembre 2024.</i> <i>Or l'audit énergétique étant rendu mi novembre 2024 les délais semblent un peu justes.</i> <i>Quant à l'idée de faire travailler l'archi de l'école sur la salle elle semble également bloquant étant donné que l'archi ne sera choisi qu'en décembre ...</i> <i>L'objectif étant de démarrer les travaux de l'école fin 25 début 26 il convient que les travaux de la salle et le déménagement de l'école soient réalisés avant la Toussaint 2025.</i>

Fiche synthétique projet

IDENTIFICATION DU PROJET	PHASE - PARTENAIRE	ETAPES EN COURS (réalisée / à venir)	
TIERS-LIEU "NATURE & CULTURE"	CONSULTATION ABF	05/06/2024 24/06/2024	Consultation de l'ABF sur le projet Avis ABF rendu : favorable assorti de prescriptions <i>Faire une 2ème demande d'avis (panneaux solaire sur bât principal)</i>
	AUDIT ENERGETIQUE <i>(+ réseau de chaleur)</i>	25/06/2024 03/07/2024 09/07/2024 <i>18/07/2024</i> <i>01/08/2024</i> <i>09/09/2024</i> <i>mi nov 2024</i>	Note d'opportunité rédigée par le CEP Consultation groupée pour 3 bâtiments lancées auprès de 16 BET Réunion avec l'ALECOB pour un point global <i>Visite sur site des cabinets d'audit avec l'ALECOB</i> <i>Analyse des offres par ALECOB et choix de l'offre début août</i> <i>Réunion de lancement des audits énergétiques</i> <i>Rendu de l'audit énergétique</i>
	ESTIMATION TRAVAUX	04/03/2024 15/05/2024 16/06/2024	Devis estimatif travaux Terres alternatives : 236 337 € HT Estimations complémentaires de l'archi : 42 000 € HT Devis intervention couvreur : 6 113 € HT <i>Question de l'échaffaudage à revoir avec le couvreur</i>
	PLAN DE FINANCEMENT	04/07/2024	Identification des différents financeurs avec Mme ANDRE <i>Leader (demande RV avec Fabien You du Pays COB)</i> <i>Fonds vert (réno énergétique)</i> <i>Fond convivialité</i> <i>DETR-DSIL</i> <i>AAP régional sur le patrimoine ancien d'intérêt</i> <i>Région (BVE) : contacter Mme LE LAY</i> <i>Programme ACTEE (via ALECOB) : 65 % de l'AMO financés (50% € HT + 15 % com rurale)</i> <i>Programme ACTEE (via ALECOB) : 40 à 50 % de l'audit énergétique financés</i>
	VALIDATION APD Avant projet définitif	<i>22/07/2024</i>	<i>Présentation en conseil municipal du projet et du plan de financement</i> <i>Date sous réserve de confirmation</i>
	MAITRE D'ŒUVRE (MO) (35 100 € HT)	23/05/2024 Fin juin 03/07/2024 <i>mi juillet</i> <i>fin juillet 24</i> <i>janv-25</i>	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme GOAER Métrès et relevés des façades Relance de la MO pour connaître son avancement <i>Proposition d'un ou plusieurs plans d'aménagement à la mairie</i> <i>Dépôt permis de construire (5 mois d'instruction au plus)</i> <i>Démarrage des travaux</i>
	PERMIS DE DEMOLIR Partie ouest		<i>Prêt à être déposé dès réception des plans de Mme GOAER</i>
	RESEAU NENUPHARE	18/06/2024 <i>22/07/2024</i>	Rencontre avec AL Hamon (chargée de mission CCKB Tiers-lieux) Aide pour la structuration du projet + animation de la structure <i>Réunion du réseau Nénuphare (validation de l'intégration de Glomel)</i>
	VILLAGE D'AVENIR	<i>05/09/2024</i>	<i>Prochain point d'étape #5 sur le dossier</i>
	COB FORMATION	14/05/2024 04/07/2024	Rencontre REGION / COB FORMATION : lancement du projet Participation à la réunion village d'avenir #4

COMMUNE DE GLOMEL



Construction d'un centre technique municipal

Chargé de projet ADAC 22	Date de diffusion	Révision
Alexandre COLLINET alexandre.collinet@adac.cotesdarmor.fr 06.98.43.64.33	09/07/2024	1ère diffusion

SOMMAIRE

1 – Prise de commande.....	3
2 – Contexte.....	3
3 – Le site retenu.....	4
3.1 - Présentation / localisation.....	4
3.2- Analyse de la parcelle.....	4
3.3- Reportage photographique.....	5
4 – Projet.....	6
5 – Synthèse financière de l'opération.....	7
6 – Contexte réglementaire.....	8
6.1 – Urbanisme.....	8
6.2 – Code du travail.....	8
6.3 – Réglementation thermique.....	8
7 - Type d'opération et missions.....	9
8 – Assistance de l'ADAC 22.....	9

1 – Prise de commande.

Date : le 13 février 2024.

Objet de la réunion : Sollicitation de la commune pour un projet de construction d'un centre technique municipal.

Ordre du jour : Prise de commande – Faisabilité

Étaient présents :

M. Bernard Trubuit	Maire
M. Christophe Le Dantec	2ème Adjoint
Mme Maëlle Le Roux	Secrétaire générale
M. Marc Napper	Secrétaire de mairie
M. Alexandre Collinet	Chargé de projets bâtiment ADAC 22.

2 – Contexte.

Suite à une première étude de l'ADAC effectuée en 2022. Les élus souhaitent revoir l'intégralité du projet pour en réduire ses contours. La parcelle reste identique. Une évaluation des besoins du CTM a été effectuée.

Les élus ont donc confié une mission à l'ADAC 22 permettant de vérifier la faisabilité de l'opération.

3 – Le site retenu.

3.1 - Présentation / localisation.

Le terrain retenu pour le projet est situé au croisement de la route de Gourin (D3) et de la route de Trégornan (RD 85), en sortie Sud-Ouest du bourg de Glomel.



Extrait de plan de Ploumagoar



Vue satellite du terrain

3.2- Analyse de la parcelle.

Surfaces :

Références de la parcelle 000 AB 268

Référence cadastrale de la parcelle	000 AB 268
Contenance cadastrale	1 646 mètres carrés
Adresse	AU BOURG 22110 GLOMEL

Références de la parcelle 000 C 767

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 767
Contenance cadastrale	9 464 mètres carrés
Adresse	PARC AR HOLL POMMET 22110 GLOMEL

Les deux parcelles ont une superficie totale de 11 110 m².

Particularité :

Une ligne haute tension traverse les parcelles du Nord au Sud.



Réseaux :

Les réseaux (ERDF, EAU, EP et égouts) sont localisés coté route de Trégornan.

Accès :

L'accès principal à la parcelle se situe route de Tregornan.

**3.3- Reportage photographique.**

Vue vers le Nord de la Parcelle



Vue centrale



Vue sur le Sud de la parcelle

4 – Projet.

4.1 – Besoin en surfaces

CTM Glomel		
Local	Surface	Fonction / remarque
Pôle Agent		
Hall accès agent	10 m ²	Accès + distribution du CTM
Bureau	14 m ²	Travail sur écran (gestion ctm, commande). Rangement sous placards.
Vestiaires femmes	12 m ²	Vestiaire + douche (2 pommes) + Sanitaires (1 cuvette + 1 urinoir)
Vestiaires hommes	20 m ²	Vestiaire + douche (1 pomme) + sanitaire (1 cuvette).
Sanitaire	5 m ²	Sanitaire accessible aux personnes en situation de handicap
Espace embauche + salle de pause	22 m ²	Plan de travail avec évier (+emplacements frigo et micro-onde) Tables et chaises pour 8 personnes).
Local ménage	5 m ²	Comprend un vidoir, des étagères et permet le stockage d'un chariot.
Total Pôle Agent	88 m²	
Pôle Technique		
Hangar	250 m ²	Stockage des véhicules qui le nécessite (4 Véhicules légers, 1 camion, 2 tracteurs). Stockage du matériel qui le nécessite (Machines et outils espaces vert : Balayeuse, Désherbineuse, Mac Cormick, Tondeuses...)
Atelier	25 m ²	Espace comprenant : Un long établi (8 m) avec rangement pour les outils. Cet espace comprend également une partie magasin sous grillage.
Local technique	15 m ²	Technique en lien avec le bâtiment (chauffage, ventilation, air comprimé). Pourra être divisé en plusieurs locaux selon le règlement de sécurité incendie.
Total Pôle Technique	275 m²	
Espaces extérieurs (et auvent)		
Aire de lavage + local karcher	5 m ²	L'aire de lavage sera d'environ 50 m ²
Auvent	100 m ²	Permet le remisage des petits engins : Balayeuse, 2 remorques, 1 broyeur
Parking	100 m ²	Permet de garer 8 VL.
Cour des matériaux	200 m ²	Stockage des matériaux dans des box (graviers, sables...).
Total Espaces extérieurs	405 m²	
Surface totale chauffée	88 m²	
Surface totale non chauffée	375 m²	
Surfaces extérieures minimales	305 m²	

5 – Synthèse financière de l'opération.

Les estimations financières suivantes ont été calculées sur la base des surfaces proposées et des contraintes évoquées. Elles correspondent aux travaux permettant de répondre au plus près des besoins identifiés par la Maîtrise d'Ouvrage et de la réglementation en vigueur.

Nota : Dans le contexte économique actuel (Inflation, forte occupation des entreprises et des équipes de maîtrise d'œuvre) des hausses importantes de prix de construction ont été constatées. Nos estimations tiennent compte d'une partie de ces hausses mais restent difficiles à maîtriser.

Construction d'une halle couverte avec commerce et sanitaires	
Hypothèses : Construction « simple » pour le hangar et auvent. Construction plus qualitative pour les locaux chauffés Aménagements extérieurs minimaux.	
Travaux	
Locaux chauffé	211 200 € HT
Locaux non chauffés couverts	280 000 € HT
Extérieurs	50 000 € HT
Enveloppe travaux totale	540 000 € HT
Honoraires et frais	
Maîtrise d'œuvre	54 000 € HT
Diagnostics et études complémentaires	8 500 € HT
Contrôle technique et SPS	8 000 € HT
Aléas	15 000 € HT
Révision	25 000 € HT
Budget total	650 000 € HT

Nota 2 : Les honoraires et frais sont estimés en pourcentage du montant de travaux. Le pourcentage peut varier de quelques points.

6 – Contexte réglementaire

6.1 – Urbanisme.

La commune de Glomel est régie par le RNU. La parcelle n'est pas dans le périmètre (500 m) de l'église Saint Germain inscrite aux monuments historique.

La communauté de commune du Kreiz Breizh élabore actuellement son PLUi-H.

6.2 – Code du travail.

La construction sera soumise au code du travail. Des dispositions en termes de sécurité incendie, d'accessibilité, de confort et d'ergonomie de travail seront obligatoires.

6.3 – Réglementation thermique

La construction sera soumise à la RE 2020 pour les parties chauffées.

7 - Type d'opération et missions

Le marché de maîtrise d'œuvre à prévoir serait régi par le Code de la Commande Publique (CCP), deuxième partie (Livre IV).

Le maître d'œuvre se verrait alors confier à minima la **mission de base** telle que définie par l'article R2431-5 du CCP.

Compte tenu des spécificités du projet envisagé, les missions complémentaires suivantes semblent pertinentes :

- OPC

A cela il faut ajouter les missions de :

- contrôle technique,
- de coordination et protection de la santé,
- autres missions nécessaires (diagnostics, etc.).

8 – Assistance de l'ADAC 22.

L'agence départementale d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor peut assister la commune dans la suite de son projet avec un accompagnement pour le choix d'un maître d'œuvre qui se verra alors confier une mission de base telle que définie dans le Code de la Commande Publique (ancienne loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP).

Les missions de l'ADAC pourraient alors être les suivantes :

x Programme

Rédaction d'un programme technique de l'opération envisagée, cahier des charges nécessaire à une prestation externe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études...) avec appui à l'estimation du montant global de l'opération, à la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Aide au choix des procédures de commande publique.

x Consultations MOE et prestataires annexes

Rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre et de prestations annexes (coordonnateur de sécurité SPS...).

Assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre et de prestations annexes (coordonnateur de sécurité SPS ..) : assistance au choix, notamment au travers de l'ouverture des plis, de l'analyse des offres.

Alexandre COLLINET
Chargé de projets bâtiment

